



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/116
S/22348
12 mars 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-sixième session
Points 33, 35 et 73 de la liste
préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE
D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES
ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-sixième année

LETTRE DATEE DU 12 MARS 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les autorités d'occupation israéliennes ont arrêté en janvier 1991 deux dignitaires musulmans qu'elles ont condamnés à la détention administrative pour une période de 12 mois. Il s'agit de :

1. Cheikh Hamed al Bitaoui, prédicateur de la mosquée Al-Aqsa, membre du Conseil des Waqfs et des affaires islamiques à Al Qods et Cadi de Tulkarem.
2. Cheikh Mohammad Fouad Abouzeid, prédicateur de la mosquée Al-Aqsa et Directeur des Waqfs de Jenine.

Il va sans dire que ces mesures oppressives sont contraires aux instruments internationaux pertinents et aux résolutions y relatives du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des autres organes compétents des Nations Unies. Aussi est-il indispensable que l'Organisation des Nations Unies prenne les dispositions requises pour amener les autorités d'occupation israéliennes à mettre un terme à ces actes barbares et à revenir sur les mesures qu'elles ont prises, notamment l'arrestation des deux dignitaires religieux mentionnés plus haut.

A/46/116
S/22348
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 35 et 73 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdallah SALAH
